

# Le Pr Fourtillan, 77 ans, en détention « provisoire » depuis le 20 avril !



Le Pr Jean-Bernard Fourtillan, ingénieur chimiste, expert pharmacologue, toxicologue, professeur émérite de chimie thérapeutique et de pharmacocinétique à la **faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Poitiers**, est l'un des intervenants-phares du [film Hold-Up](#) sorti le 11 novembre 2020.

Ce documentaire, coproduit par Pierre Barnérias, Nicolas Réoutsky et Christophe Cossé, a connu un [énorme succès sur les réseaux sociaux](#).

Il a à tel point effrayé la caste politico-médiatique que, sur injonction du régime macronien (voir [ici vers 2:25](#) l'intervention du porte-parole de LREM), la **plateforme Vimeo** – qui au départ l'hébergeait – a dû le supprimer.

Dans ce film, le Pr Jean-Bernard Fourtillan accuse l'**Institut Pasteur** d'avoir en 2004 « *fabriqué* » le virus **SARS-Cov-2** – responsable de la **Covid-19** – afin de pouvoir commercialiser un

**vaccin plus dangereux que le virus : « L'institut Pasteur veut flinguer 7 milliards et demi de personnes »** affirme le pharmacologue.

A la suite de ce film, l'**Institut Pasteur** a annoncé porter plainte pour diffamation contre **Jean-Bernard Fourtillan**, lequel a annoncé à son tour avoir lui-même porté plainte le 4 décembre 2020 contre l'**Institut Pasteur**.

Trois jours après son dépôt de plainte, le 7 décembre donc, **Jean-Bernard Fourtillan** était arrêté pour exercice illégale de la médecine dans le cadre d'une enquête concernant des essais thérapeutiques qu'il a menés courant 2019 avec le **professeur Henri Joyeux** sur des patients atteints de la maladie d'**Alzheimer**.

Trois jours après son arrestation, **Jean-Bernard Fourtillan** est [hospitalisé sans son consentement dans un établissement psychiatrique](#) d'Uzès ; il est libéré une semaine plus tard sur décision du juge des libertés et de la détention. Le 26 janvier 2021, le **Pr Fourtillan** donnera cette **interview** à **France Soir** :

Ce sera sa dernière intervention publique.

\*\*\*

**Le Pr Fourtillan a été interpellé jeudi 15 avril** dans un hôtel à **Chaudes-Aigues** (Cantal) en vertu d'un mandat d'arrêt émis par un juge d'instruction du pôle santé publique du tribunal de Paris, puis placé en **détention « provisoire » le mardi 20 avril** à la maison d'arrêt d'**Aurillac**.

Le professeur, âgé de 77 ans y est interné depuis plus d'un mois et demi **sans aucune perspective de remise en liberté**.

**« La justice vous a présenté une alternative en vous donnant des obligations, mais vous avez dit, encore aujourd'hui, que vous ne les respecteriez pas. La détention est donc la**

***dernière solution. J'ai décidé que vous deviez aller un temps en prison*** », a déclaré la juge des libertés et de la détention lors d'une audience du **Tribunal de Paris** devant lequel a comparu le professeur le **20 avril** dernier.

La juge a néanmoins eu la bonté d'âme d'ajouter qu'il s'agissait d' « ***une décision difficile à prendre, compte tenu de l'âge du professeur et de son absence de dangerosité*** ».

\*\*\*

Il n'est pas inutile de rappeler le **cursus scientifique prestigieux** de celui que la République se permet de faire croupir dans ses geôles, alors qu'une crapule comme **Cahuzac** (ce n'est qu'un exemple parmi des centaines) n'a écopé d'aucune journée de prison. Grâce, il est vrai, aux multiples relations d' « amitié » qu'un certain **Eric Dupont-Moretti**, ***l'avocat-des-pauvres-et-des-déshérités, (qui a pris du galon depuis)*** entretient avec le **petit monde très « fraternel » de la justice républicaine**.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler le superbe poème sur le ***Jugement des juges*** que **Robert Brasillach** a composé dans son cachot de **Fresnes** quelques jours avant son exécution.

\*\*\*

## **Extraits du cursus du Professeur Jean-Bernard Fourtillan :**

✧ Né en octobre 1943, il est ingénieur diplômé de l'**École Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique** de Bordeaux (promotion 1966), **interne des hôpitaux en pharmacie** en 1968.

✧ A l'âge de 28 ans (février 1972), il est nommé **professeur agrégé de chimie thérapeutique** de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers et deviendra **expert en toxicocinétique**.

✧ En 1974, il est reçu **major au concours national des**

**pharmaciens des hôpitaux, le pharmacopate.**

✧ Il est **expert toxicologue spécialisé en pharmacocinétique** auprès du Ministère français de la Santé depuis 1978.

✧ **Responsable de l'Institut universitaire de chromatographie et de spectrométrie de masse appliquées à la recherche clinique (CROSMAPHAC), de 1978 à 1980.**

✧ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEROM de Poitiers de 1981 à 1985.**

✧ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEPHAC de Poitiers de 1985 à 1987.**

✧ **Manager scientifique du Centre privé de recherche biomédicale CEMAF de Poitiers de 1988 à 1999.** La CRO CEMAF a été vendue à la société PAREXEL INTERNATIONAL en Septembre 1999.

✧ **Senior Director de PAREXEL-CEMAF CPRU, et Vice-président de PAREXEL Worldwide Bio Analytics de septembre 1999 à septembre 2001.**

✧ En 1994, c'est au **CEMAF** de Poitiers qu'a pu être démontrée l'efficacité remarquable du premier traitement contre le **SIDA**, le **RITONAVIR** commercialisé depuis 1996 par la firme pharmaceutique **Abbott**, sous l'appellation commerciale de **NORVIR**.

\*\*\*

### **Publications et dépôts de brevets du Pr FOURTILLAN**

Plus de 400 publications dans des revues internationales (incluant des conférences), et 15 brevets de médicaments

\*\*\*

**[Henri Dubost](#)**

